



☎ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 13 AVRIL 2017

SALLE DES MARIAGES - MAIRIE

-19h00 -

Etaient présents :



☎ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

Mesdames AIGOIN Christine, BOUCHET Catherine, FURNEL Isabelle, POUJOL Sophie

Messieurs BRIONI Stéphane, CRUVEILLER Fabien, DURANDET Pierre, John HUISMAN, JUAREZ Paul, PINCHARD Philippe, ROQUE Laurent

Absents excusés : Madame FIGUIERE Sophie, Messieurs GILHODEZ Thierry, CARNIAUX Pierre

Pouvoirs : Madame Sophie FIGUIERE à Madame Sophie POUJOL

Secrétaire de séance : Madame AIGOIN Christine

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2017

Election d'un Président de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

Considérant que dans les séances où le Compte Administratif est débattu et voté, le Conseil Municipal doit élire un Président en remplacement du Maire qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Madame Isabelle FOURNEL, comme Président de séance, en remplacement de Monsieur le Maire, pour l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2016.

Approbation du compte administratif 2016 M14

La Présidence de la séance est assurée par Madame Isabelle FOURNEL

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :



{ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	484 873,19	G	597 547,78
	Section d'investissement	B	317 348,55	H	469 327,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	90 737,81
	Report en section d'investissement (001)	D	72 977,17	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	874 298,91	= G+H+I+J	1 067 613,56
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (E)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	484 873,19	= G+I+K	598 285,59
	Section d'investissement	= B+D+F	317 348,55	= H+J+L	469 327,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	874 298,91	= G+H+I+J+K+L	1 067 613,56

Approbation du compte de gestion 2016 M14 établi par Madame la Trésorière

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle FOURNEL.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2016 M14



{ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle FOURNEL,
Vu l'approbation du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion 2016 par le Conseil Municipal,
Vu le résultat de fonctionnement,
Vu le résultat d'investissement,
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide et prend acte :

- Section de fonctionnement:

C/002 (recettes): 113 412.40 €

- Section d'investissement :

C/001 (dépenses): 79 902.25 €

Approbation du compte administratif 2016 M49

La Présidence de la séance est assurée par Madame Isabelle FOURNEL

Le conseil municipal, à l'unanimité,

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				III	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXERCUTION DU BUDGET					
		RECETTES	DEPENSES	SOLDES D'EXECUTION	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (exercice de base)	Section de fonctionnement	A 212 200,21	B 102 720,94	0-A	-109 504,67
	Section d'investissement	B 65 700,00	C 345,32	A-B	65 354,68
		=	=		
REPERCUSSIONS DE L'EXERCICE N-1	Report des recettes d'exercice antérieur (RRC)	C 0,00	A 188 284,75		
	Report des dépenses d'exercice antérieur (RDE)	B 0,00	C 0,00		
		=	=		
TOTAL (réalisations + reprises)		212 200,21	353 024,95	0-A	-140 824,74
RESTES A REALISER A REPORTER ON N+1 (2)	Section de fonctionnement	0	0,00	B	0,00
	Section d'investissement	A	0,00	C	0,00
	TOTAL des restes à reporter de N+1	A+B	0,00	B+C	0,00
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES D'EXECUTION	
MONTANT DU COMPTABLE	Section de fonctionnement	A 212 200,21	B 102 720,94	B-A	-109 479,27
	Section d'investissement	B 65 700,00	C 345,32	B-C	65 354,68
	TOTAL COMPTABLE	277 900,21	103 066,26	B-C	-174 833,93

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

Approbation du compte de gestion 2016 M49 établi par Madame la Trésorière



☎ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle FOURNEL.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Madame CHABERT Trésorière de la Perception de Quissac, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat du budget M49

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Isabelle FOURNEL,

Vu l'approbation du Compte Administratif 2016 du budget M49 et du Compte de Gestion 2016 du budget M49 par le Conseil Municipal,

Vu le résultat de fonctionnement,

Vu le résultat d'investissement,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide et prend acte :

- Section de fonctionnement:

C/002 (recettes): 74 258.01 €,

- Section d'investissement :

C/001 (dépenses): - 53 021.85 €

C/1068 (recettes) : 53 021.85€

Approbation du compte administratif 2016 du budget CCAS

La Présidence de la séance est assurée par Madame Isabelle FOURNEL

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :



☎ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	6 796,70	g	6 388,03
	Section d'investissement	b	0,00	h	1,03
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (EE2)	c	- 0,00	i	143,93
	Report en section d'investissement (EE1)	d	0,00	j	1,03
		=		=	
TOTAL (realisations + reports)		= a+b+c+d	6 796,70	= g+h+i+j	6 388,03
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	k	0,00	n	1,03
	Section d'investissement	l	0,00	o	1,03
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= k+l	0,00	= n+o	1,03
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= a+c	6 796,70	= g+i	6 388,03
	Section d'investissement	= b+d	0,00	= h+j	1,03
	TOTAL CUMULE	= a+b+c+d	6 796,70	= g+h+i+j	6 388,03

Approbation du compte de gestion 2016 du budget CCAS établi par Madame la Trésorière

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle FOURNEL

Après s'être fait présenter le budget CCAS de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif CCAS de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget CCAS de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



☎ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête et vote par chapitre le Budget Primitif M14 de 2017 tel que résumé ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT €
011	Charge à caractère général	187 700.00
012	Charges de personnels, frais assimilés	220 350.00
65	Autres charges de gestion courante	125 200.00
66	Charges financières	13 440.00
67	Charges exceptionnelles	7 150.00
022	Dépenses imprévues	4 000.00
042	<i>Opérations d'ordre transfert entre section</i>	<i>28 200.00</i>
TOTAL		586 040 .00
RECETTES		
013	Atténuations de charges	12 500.00
70	Produits services, domaine et ventes divers	26 600.00
73	Impôts et taxes	249 869.00
74	Dotations et participations	131 400.00
75	Autres produits de gestion courante	1 100.00
77	Produits exceptionnels	51 158.60
R002	Résultat reporté	113 412.40
TOTAL		586 040.00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		



{ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT €
20	Immobilisations incorporelles	19 940.00
21	Immobilisations corporelles	65 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	101 000.00
	TOTAL	185 940.00
	RECETTES	
16	Emprunts et dettes assimilées	32 337.75
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 500.00
040	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	28 200.00
R001	Solde d'exécution reporté	79 902.25
	TOTAL	185 940.00

Vote du budget M49 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête et vote par chapitre le Budget Annexe M49 de 2017 tel que résumé ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT €
011	Charge à caractère général	153 500.00
012	Charges de personnels, frais assimilés	22 000.00
014	Atténuations de produits	13 000.00
65	Autres charges de gestion courante	10 200.00
66	Charges financières	1 780.07
67	Charges exceptionnelles	10 000.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	20 000.00
	TOTAL	240 480.07



☎ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

RECETTES		
013	Atténuations de charges	0.00
70	Produits services, domaine et ventes divers	160 222.06
73	Impôts et taxes	0.00
74	Subventions d'exploitation	6 000.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00
R002	Résultat reporté	74 258.01
TOTAL		240 480.07

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT €
20	Immobilisations incorporelles	100 000.00
21	Immobilisations corporelles	12 000.00
23	Immobilisations en cours	15 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 672.66
TOTAL		133 672.66
RECETTES		
13	Subventions d'équipement	43 260.00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 412.66
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000.00
106	Réserves	53 021.85
040	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	20 000.00
R001	Solde d'exécution reporté	0.00
TOTAL		133 672.66



☎ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

Subventions aux associations

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal vote et arrête les subventions, telles que détaillées ci-après et ouvre les crédits correspondants à l'article 6574 du BP 2017 :

CLUB TAURIN : 250 Euros

Mesdames Sophie FIGUIERE et Sophie POUJOL ne souhaitent pas prendre part au vote

Par 10 voix pour

AMIS DE L'AGE D'OR : 250 Euros, par 12 voix pour

BOULE BEAU RIVAGE : 250 Euros,

Monsieur Stéphane BRIONI ne souhaite pas prendre part au vote

Par 11 voix pour

OLYMPIQUE DE CARDET : 550 €

Messieurs Stéphane BRIONI et Pierre DURANDET ne souhaitent pas prendre part au vote

Par 10 voix pour

CHASSE : 250 Euros

Monsieur Philippe PINCHARD ne souhaite pas prendre part au vote

Par 11 voix pour

OCCE : 300 €, par 12 voix pour

AIPE : 550 €, Monsieur Pierre DURANDET ne souhaite pas prendre part au vote

Par 11 voix pour

Modalités de la contribution municipale à l'organisation de la fête votive 2017

Monsieur le Maire expose les modalités de participation de la municipalité dans le cadre de l'organisation de la fête votive du village 2017.

Considérant que la municipalité allouait jusqu'à l'an passé une subvention à l'association organisatrice de la fête votive "Olympique de Cardet",

Considérant que cette association ne souhaite plus porter l'organisation de la fête votive pour 2017,

Considérant que d'autres associations sont prêtes à se mobiliser pour que cette manifestation puisse avoir lieu,

Considérant qu'il s'agit d'une mission de service public et qu'il est du rôle de la mairie de soutenir, accompagner et rendre possible cette manifestation,

Considérant la responsabilité juridique qui incombe à la commune de Cardet représentée par son maire pour permettre ces animations,

Considérant le principe de non-ingérence de la commune dans la vie associative en dehors des traditionnelles subventions de fonctionnement et la nécessité de laisser aux associations l'opportunité de s'inscrire et de se structurer dans ce projet élargi à toutes les associations,

Considérant que les animations des associations se structureront autour des éléments pris en charge par la municipalité au travers de sa commission municipale des festivités et de la vie associative,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le conseil municipal décide :

- la suspension de la subvention annuelle allouée à l'organisation de la fête votive

- la prise en charge par la commune de prestations musicales, des secours et de l'assurance de la fête votive 2017 sur la base d'un budget de 3000 euros



☎ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

- de laisser toute la liberté nécessaire aux associations pour organiser les animations complémentaires

Convention de mise à disposition d'un Agent en Charge de la Fonction d'Inspection

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment en son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gard en date du 17 juin 2016 portant sur l'adoption d'une nouvelle convention du Service de Prévention des Risques Professionnels,

Vu les avis favorables unanimes du comité technique en date du 16 juin 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion par délibération en date du 17 juin 2016 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI) auprès des collectivités. Son objectif est de simplifier l'accès aux prestations du Service Prévention des Risques Professionnels et de regrouper les missions de conseil et d'inspection au sein d'une convention unique.

Les ACFI ont pour mission de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale et de proposer à l'autorité territoriale :

- D'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- En cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaire.

Cette disposition émane du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié (article 5). Ce texte prévoit en effet l'obligation pour toutes les collectivités de planifier une inspection des lieux de travail et la possibilité de confier cette mission au Centre de Gestion du Gard.

Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure la convention de mise à disposition d'un Agent en Charge de la Fonction d'Inspection (ACFI).

Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 :

- De demander le bénéfice des prestations proposées par le Centre de Gestion,
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec la Centre de Gestion annexée à la présente délibération,
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la Collectivité

Article 2 :



☎ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

Monsieur le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire présente le déroulement et les modalités de vote pour les élections présidentielles et propose d'effectuer la constitution du bureau de vote.

La séance est levée à 21h27